

*M. Isnor:*

D. Il y a une différence entre les billes et le bois de pulpe et le bois équarri?

R. Parfaitement.

D. Le bois équarri n'entre pas dans la catégorie des marchandises en vrac.

*L'hon. M. Stevens:*

D. Le bois équarri est du fret en colis, d'après vous?—R. Oui. Le bois d'œuvre n'est pas mentionné ici du tout.

D. Le bois d'œuvre devient automatiquement du fret en colis, d'après ce bill?—R. Oui.

D. Bien, il n'est pas classé ainsi d'après les tarifs des chemins de fer.

M. JEFFERSON: Le bois d'œuvre n'est pas une marchandise en colis, non.

*M. Howden:*

D. Remplit-il les conditions du fret en vrac?

M. JEFFERSON: Non.

*L'hon. M. Stevens:*

Je veux en venir à ceci qu'en vertu de ce bill, le bois d'œuvre deviendra dans tous les cas du fret en colis.—R. Ce ne sera certainement pas une marchandise en vrac.

D. Et ce n'est pas du fret en colis s'il est transporté aujourd'hui par les chemins de fer, c'est une denrée qui obtient le taux des marchandises? C'est exact, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Je regardais justement quelques-uns des autres articles mentionnés. Prenez, par exemple, le soufre; l'appelleriez-vous du fret en colis?—R. Cela dépend de la manière dont il est transporté. S'il est transporté en vrac, non; s'il est transporté en sacs ou en barils, oui.

D. D'après ce bill, il devient du fret en colis. M. Walker a déclaré que ce bill tire la ligne de démarcation entre le fret en vrac et en colis, la même que pour les chemins de fer.—R. Oui.

D. Il admet qu'il se trompe en ce qui concerne le bois d'œuvre; et en ce qui concerne le soufre?—R. Je dis que si le soufre est transporté en vrac, ce sera une marchandise en vrac.

D. C'est habituellement transporté en vrac, n'est-ce pas?—R. Je ne sais pas.

M. JEFFERSON: Oui, en vrac.

*L'hon. M. Stevens:*

D. Il devient du fret en colis, en vertu de ce bill?—R. Non, monsieur, parce que c'est clairement un minéral. Par exemple...

D. Monsieur Walker, une minute. Je veux vous suivre sur votre propre terrain. Vous avez dit tout à l'heure que ce bill définit le fret en colis ou en vrac exactement comme les chemins de fer, et vous avez cité le bill qui définit le fret en vrac. Je vous ai mis sur la question du bois d'œuvre et du soufre, et vous admettez que ni l'un ni l'autre ne serait du fret en colis d'après le classement des chemins de fer. Prenons le sable...—R. Un instant. J'ai dit que le soufre ne serait pas du fret en colis s'il était chargé en vrac et non enfermé dans des sacs, tonneaux ou barils. S'il était mis en sacs ou en tonneaux, ce serait du fret en colis.

D. Oui, mais d'après ce bill ce n'est pas du fret en vrac, et si ce n'est pas du fret en vrac, c'est du fret en colis.

M. McCANN: Ce peut être les deux.

L'hon. M. STEVENS: Je parle de ce bill.

Le TÉMOIN: Vous voulez dire que le soufre ne peut être du fret en vrac parce qu'il n'est pas spécialement mentionné, n'est-ce pas?